

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_036

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BERLAND Martine	CORDIER Michel	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	GOYAT Pascal
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PANEL Olivia
	FALAISE Alain	PEYROT Pascale
	FAYARD Pascal	SUPIE Sylvie

Procurations :

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY
 Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU
 Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS
 Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE
 Monsieur Christian VOUILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Zarouhine CALMUS

Secrétaire de séance : Madame Aurore BABUT

Mise en ligne le : 26/04/2023

Subventions exceptionnelles

Présentation du rapport par Madame le Maire.

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de 2 établissements de Péronnas sollicitant une aide au financement pour :

- 1- Le Grand prix de France de rock acrobatique et danses associées organisé par le DIAM'S club Bourg – Péronnas et la Fred danse académie le 24 avril 2023.

Madame le Maire souligne la renommée nationale et / ou internationale du DIAM'S club et propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 600,00 €.

- 2- Le collège « les côtes » pour le championnat de France du festival national de cirque.

Madame le Maire, après avis du bureau exécutif, propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (27 voix pour, M FAYARD, membre du DIAM'S club, ne prend pas part au vote),

- **AUTORISE** Madame le Maire à accorder une subvention exceptionnelle de :
 - o 600,00 € pour le DIAM'S club Bourg – Péronnas et la Fred danse académie pour l'organisation du Grand prix de France de rock acrobatique et danses associées,
 - o 300,00 € pour le collège « les côtes » pour le festival national du cirque,

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_036

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Aurore BABUT